

13 novembre 2015

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le vendredi 13 novembre 2015, les membres de la Commission Permanente du Conseil départemental, sur convocation adressée le 6 novembre 2015 se sont réunis à l'Abbaye de l'Epau, salle Michel d'Aillières, à l'issue de la séance plénière, sous la présidence de M. Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental,

Présents :

M. Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental
Mme Béatrice Pavy-Morançais, Vice-Présidente
M. Fabien Lorne, Vice-Président
M. Régis Vallienne, Vice-Président
Mme Fabienne Labrette-Ménager, Vice-Présidente
M. Frédéric Beauchef, Vice-Président
Mme Marie-Thérèse Leroux, Vice-Présidente
Mme Véronique Cantin, Vice-Présidente
Mme Marie-Pierre Brosset, Vice-Présidente
M. Daniel Chevalier, Vice-Président
Mme Dominique Aubin, Membre
M. Gérard Galpin, Membre
Mme Nadine Grelet-Certenais, Membre
M. Christophe Chaudun, Membre
Mme Mélina Elshoud, Membre
M. Yves Calippe, Membre
Mme Sylvie Tolmont, Membre

Excusés :

Mme Véronique Rivron, Vice-Présidente, M. Christophe Couil, Membre,
Mme Nelly Heuzé, Membre

Absents :

Procurations :

M. Emmanuel Franco donne pouvoir à M. Fabien Lorne,
M. Christophe Rouillon donne pouvoir à M. Christophe Chaudun,
M. Jean-Carles Grelier donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse Leroux.

Invités :

M. François Boussard, Président de la Commission Agriculture, Ruralité et Développement local
M. Samuel Chevallier, Président de la Commission Emploi, Développement économique et touristique et Aménagement du territoire

Etat de présence établi à l'ouverture de la séance.

MM. Ghislain de Chateaufieux, Directeur Général des Services, Pierrick Berriguiot, Directeur de Cabinet assistaient également à la réunion.

COMMISSION EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1- Emploi, actions économiques et touristiques

Il est proposé à la Commission permanente 1) au titre de l'économie et du tourisme : de verser à la société METACOUSTIC l'aide de 10 000 €, d'accorder 2 prix de 15 000 € et 2 prix de 5 000 € aux lauréats du concours Cap Création Sarthe, d'autoriser la création de la SAS IMMOBILIERE PACK IMMO et de lui verser une aide de 200 000 € ; de consolider la totalité de l'aide accordée à la société E4V en subvention, de donner un avis favorable pour l'attribution d'un PDT de 100 000 € aux entreprises Groupe LEBLANC, LA MANDORLE et ITF, d'abroger la délibération de la Commission permanente du 13 mars 2015 et d'accorder une participation de 4 654 € à la Bijouterie L'Anneau d'Or à Mamers, d'allouer une subvention de 17 002 € à la commune de Montmirail et d'habiliter le Président à signer la convention de coopération en partenariat avec la Communauté de communes du Val de Sarthe. 2) d'allouer au titre du développement touristique : 1 843,20 € à la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la Commune de Loué ; 66 155 € à la SARL SPAYCIFIC'ZOO ; 75 000 € à la SAS POLE EUROPEEN DU CHEVAL ; 6 799,18 € à la commune de Mayet pour l'aménagement d'équipements de loisirs.

Accord de la Commission Permanente.

2- Renforcer nos dispositifs de lutte contre la fraude : un juste équilibre entre droits et devoirs

Il a été proposé à la Commission permanente : - d'approuver : la liste établie des pièces justificatives à fournir par l'usager au moment de la constitution du dossier de demande de RSA ; la révision du barème des sanctions de l'Equipe Pluridisciplinaire ainsi que les modalités de gestion de ses sanctions et enfin l'élargissement des motifs de saisine de l'Equipe Pluridisciplinaire ; - de valider : les montants de plafonds de ressources à prendre en compte pour le calcul du droit au RSA, pour des parents hébergeant leur enfant quel qu'en soit l'âge, plafonds au-delà desquels l'obligation alimentaire s'impose et fait obstacle au bénéfice du RSA ; le principe de la cessation du versement de 50% de l'allocation RSA en cas d'absence de Déclaration Trimestrielle de Ressources lors du renouvellement de la convention Caisse d'Allocations Familiales/Département 2016 ; les nouvelles modalités de gestion des demandes de remises de dettes à titre gracieux.

Accord de la Commission Permanente, avec 5 votes contre et 1 abstention.

3- Insertion

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver les admissions en non-valeur de 23029,62 € au titre du RMI, 45296,38 € au titre du RSA ; les créances éteintes de 1329,69 € au titre du RMI ; 5870,42 € au titre du RSA ; la subvention d'investissement de 5 000 € pour ATRE et d'habiliter le Président à signer la convention avec l'association ATRE et la convention portant sur la mise à disposition bimestrielle de données allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe vers le Conseil départemental de la Sarthe.

Accord de la Commission Permanente.

- 4- Groupement d'intérêt public avec la communauté de communes de l'Huisne sarthoise et la commune de Cherré**
Il est proposé à la commission permanente : d'adopter les représentations de Madame LEROUX, de Madame RIVRON et de Monsieur BOUSSARD au sein du groupement d'intérêt public dénommé "Groupement de concours à la mise en œuvre d'un projet de complexe de loisirs et découverte par le thème médiéval" pour le projet GRAALS ; de valider un avenant à la convention constitutive du groupement précisant le régime comptable.
Accord de la Commission Permanente.

COMMISSION SOLIDARITÉ : ENFANCE-FAMILLE, PERSONNES AGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES

- 5- Participation du département au financement des actions 2015 au titre de la politique de la ville**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder des subventions d'un montant de 14 160 € au titre des crédits spécifiques Politique de la Ville et de 2 000 € au titre du soutien à la fonction parentale pour sa participation aux différents projets, conformément aux tableaux récapitulatifs joints en annexe.
Accord de la Commission Permanente.
- 6- Participation du département au fonctionnement des dispositifs relais internes de lutte contre le décrochage scolaire**
Il est proposé à la Commission Permanente d'accorder une subvention globale de 10 000 € aux Dispositifs Relais Internes au titre de 2015, répartie sur 11 collèges.
Accord de la Commission Permanente.
- 7- Attribution d'une aide financière en faveur des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans et des maisons d'assistants maternels**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer à 2 associations gestionnaires de Maisons d'assistantes maternelles et 1 gestionnaire de multi-accueil, la somme totale de 15 400,00 € pour l'acquisition de matériel et d'équipement.
Accord de la Commission Permanente.
- 8- Attribution d'une aide financière en faveur des familles en cas de grossesse multiple**
il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière à dix familles pour un montant total de 8 000 euros
Accord de la Commission Permanente.

- 9- **Renouvellement de la convention entre la CPAM, la MSA, le RSI et le Département, relative à la prise en charge, par la CPAM, des prestations réalisées par le service de PMI.**

Il est proposé à la Commission Permanente d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer le renouvellement de la convention, qui se termine le 31 décembre 2015, relative à la prise en charge, par la CPAM, des prestations réalisées par le service de PMI.

Accord de la Commission Permanente.

- 10- **Admissions en non - valeur (successions; hors successions
Remise gracieuses de dette**

Il est proposé à la Commission permanente : d'admettre les admissions en non-valeur suivantes : APA, PCH, OALI, Hébergement : 10 397,93 € ; Admissions en non - valeur 2011: 140 584,60 € ; Admissions en non - valeur 2013: 93 268,32 € ; Admissions en non - valeur 2014: 408 934,86 € ; Admissions en non - valeur 2015: 2 684 644,79 € ; d'émettre un avis défavorable à une demande de remise gracieuse de dette et un avis favorable à hauteur d'1/4 de la dette à une seconde demande, soit une remise gracieuse de 93,00 €.

Accord de la Commission Permanente.

COMMISSION RÉUSSITE EDUCATIVE : COLLÈGES ET TRANSPORTS

- 11- **Dotation de fonctionnement des collèges privés - Année 2016 -**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir les dépenses de fonctionnement des collèges privés du Département pour un montant de 1 412 340 € au titre de l'année 2016.

Accord de la Commission Permanente.

- 12- **Budget de fonctionnement des collèges publics année 2015 répartition dotation complémentaire**

il est proposé à la commission permanente de se prononcer sur l'attribution des dotations complémentaires d'un montant global de 51 778 €.

Accord de la Commission Permanente.

- 13- **Equipement matériel et mobilier dans les collèges publics**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir entre les collèges qui en ont fait la demande une subvention de 14 828,44 € pour l'équipement de matériel et mobilier selon la liste annexée.

Accord de la Commission Permanente.

- 14- **Fonds départemental des services d'hébergement**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir entre les collèges d'enseignement publics qui en ont fait la demande une subvention de 37 917,79 € pour faire face à des dépenses de fonctionnement.

Accord de la Commission Permanente.

- 15- Programme départemental de travaux dans les collèges publics sarthois**
Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'annulation de virement de crédit prévus lors la Commission permanente du 21 septembre 2015.
Accord de la Commission Permanente.
- 16- Désignation des personnalités qualifiées pour siéger dans les Conseils d'Administration des collèges publics.**
Il est proposé à la Commission permanente d'émettre un avis sur la nomination de personnalités qualifiées pour siéger dans les Conseils d'administration des collèges publics.
Accord de la Commission Permanente. (Retrait de la désignation de la personnalité qualifiée au collège Alexandre Mauboussin de Mamers)
- 17- Prêts d' Honneur aux Etudiants**
Il est proposé à la Commission permanente d'allouer un prêt d'honneur remboursable dans un délai de quatre ans à une étudiante originaire de la Sarthe représentant un engagement total de 3 000 €.
Accord de la Commission Permanente.
- 18- Participation du Département aux frais d'accompagnement relatifs aux transports des élèves des SIVOS et aux frais de transports des élèves des écoles primaires vers les piscines**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder les subventions au titre : des frais d'accompagnement relatifs aux transports scolaires des élèves des SIVOS pour un montant de 13 739 € ; des frais de transports des élèves des écoles primaires vers les piscines pour un montant de 10 496 €
Accord de la Commission Permanente.
- 19- Admissions en non-valeurs au titre des transports scolaires - exercice 2015**
Il est proposé à la Commission permanente d'admettre en non-valeurs la somme de 1 122,60 € au titre des transports scolaires.
Accord de la Commission Permanente.

COMMISSION AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES, INFRASTRUCTURES ET ROUTES

- 20- Modification de la répartition du programme 2015 d'opérations de sécurité sur les routes départementales**
Il est proposé à la Commission permanente de valider la modification de la répartition du programme 2015 d'opérations de sécurité sur les routes départementales.
Accord de la Commission Permanente.

21- Proposition de répartition de l'aide départementale à la voirie communale 2015

Il est proposé à la Commission permanente de répartir la subvention d'aide à la voirie communale 2015 pour le canton de Bonnétable et de Mamers ainsi que le solde de la dotation du canton de Sillé-le-Guillaume.

Accord de la Commission Permanente.

Mme Véronique Cantin, Maire de Neuville-sur-Sarthe, ne prend part ni au débat ni au vote.

22- Giratoire du virage d'Arnage - RD 139 / RD 140 / 140 bis

- Convention de financement, d'occupation du domaine public routier et définition de l'entretien ultérieur.

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention avec le Syndicat Mixte du Circuit des 24 heures du Mans afin de définir les modalités de financement, d'occupation du domaine public routier et l'entretien ultérieur de l'aménagement d'un giratoire au virage d'Arnage.

Accord de la Commission Permanente.

23- Acquisitions et cession

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser : - l'acquisition d'un terrain auprès du Centre Hospitalier du Mans au collège Jean de l'Epine ; - la cession de terrain au profit de Le Mans Métropole aux abords du collège Roger Vercelet au Mans ; - les acquisitions par le Département de plusieurs parcelles nécessaires aux futurs travaux de la suppression du PN 134 commune de ROUESSE VASSE et d'habiliter le 1er Vice-Président à signer les actes administratifs à intervenir et le Président à signer l'acte administratif à intervenir et tous documents afférents à ces dossiers.

Accord de la Commission Permanente.

24- Dommage au domaine public routier et permission de voirie : admission en non-valeur

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'admission en non-valeur de la somme de 763 € correspondant à deux titres de recette pour permission de voirie et dommage au Domaine public routier

Accord de la Commission Permanente.

COMMISSION AGRICULTURE, RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

25- Agriculture

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder les aides suivantes : 4 400 € destinés à 22 jeunes agriculteurs dans le cadre du Stage Préparatoire d'Installation (SPI) ; 19 371 € attribués à 4 agriculteurs, dans le cadre de l'aide à la transformation à la ferme ; 1 700 € destinés à 4 Comices agricoles, dans le cadre de l'aide à l'élevage et de valider le projet de convention avec la Région permettant à compter de 2016 de poursuivre notre politique d'aide à l'investissement des exploitations agricoles.

Accord de la Commission Permanente.

26- Politique territoriale - Conventions de développement local

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer un montant de subvention de 265 693 € au titre des dotations proportionnelles transitoires des CDL.

Accord de la Commission Permanente.

MM. Frédéric Beauchef, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes du Saosnois, Christophe Chaudun, Président de la Communauté de communes des Brières et du Gesnois, ne prennent part ni au débat ni au vote.

27- Politique de l'eau

Il est proposé à la commission permanente : 1) de modifier la tarification du SATESE et d'adopter le tarif de 0,40€ /habitant au 1er janvier 2016 et d'habiliter le Président à signer les conventions d'assistance avec les communes rurales qui sollicitent ce service ; 2) d'intégrer au schéma départemental d'assainissement les priorités complémentaires synthétisées ; 3) d'accorder 29 550 € pour l'opération liée à la mise en séparatif du réseau collectif de la rue d'Anjou à La Chapelle d'Aligné ; 4) de réaffecter, suite à une fusion de syndicats d'eau, au SIAEP Sarthe et Loir la subvention de 5 000 € initialement attribuée au SIAEP de Bazouges sur le Loir ; 5) de donner un avis favorable à la convention de suivi de ressources en eau souterraine de l'ONEMA, permettant de bénéficier d'une recette 16 530 € et de d'habiliter le président à la signer ; 6) de reconduire pour l'année 2016 l'Institution interdépartementale du bassin de la Sarthe et d'arrêter au 31 décembre 2017 la date de sa dissolution programmée.

Accord de la Commission Permanente.

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LOGEMENT

28- Environnement

Il est proposé d'accorder une subvention de 10 000 € à la Communauté de Communes des Rives de la Sarthe pour les travaux d'agrandissement et la mise en place d'un contrôle d'accès informatisé à la déchèterie de Neuville sur Sarthe

Accord de la Commission Permanente.

Mme Véronique Cantin, Présidente de la Communauté de communes des Rives de la Sarthe et Maire de Neuville-sur-Sarthe, ne prend part ni au débat ni au vote.

29- Modification des procédures dans le cadre de la gestion des terrains des transformateurs

Il est demandé à la Commission permanente de modifier la procédure dans le cadre de la gestion des transformateurs.

Accord de la Commission Permanente.

30- Logement

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les aides suivantes au titre : de la délégation des aides à la pierre : 32 500 € à Sarthe Habitat pour la construction de seize logements ; de l'aide départementale complémentaire aux PLAI : 25 000 € à Sarthe Habitat pour la construction de cinq logements ; de l'aide départementale à la viabilisation de terrains communaux : 21 571 € pour la viabilisation préalable à la construction de cinq logements PLAI ; de l'aide départementale à la réhabilitation des logements sociaux : 99 560 € à trois opérateurs HLM pour la réhabilitation de cent dix-sept logements.

Accord de la Commission Permanente.

Mme Fabienne Labrette-Ménager, Présidente de l'OPH Sarthe Habitat, Mme Marie-Thérèse Leroux, MM. Frédéric Beauchef, Daniel Chevalier, Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, M. Yves Calippe, membres du Conseil d'administration de Le Mans Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

31- Fonds de Solidarité pour le Logement - Admissions en non-valeur

Il est proposé à la Commission Permanente d'autoriser l'admission en non-valeur de la somme de 20 855.86 € suivant détail joint à la présente délibération.

Accord de la Commission Permanente.

32- Fonds de Solidarité pour le Logement - Effacement de dettes

il est proposé à la Commission Permanente d'AUTORISER l'effacement des créances de la somme de 19 684.66 €

Accord de la Commission Permanente.

33- Attribution d'une subvention au Foyer Manceau-Valloire Habitat pour la construction d'un immeuble d'hébergement pour apprentis et stagiaires au Mans.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de 100 000 € au Foyer Manceau pour la construction d'un immeuble neuf de 60 studios sur le campus de la Californie au 187 rue Henri Champion au Mans et d'habiliter le Président à signer la convention d'attribution de la subvention avec le Foyer Manceau pour une durée de deux ans jointe en annexe.

Accord de la Commission Permanente.

COMMISSION CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS

34- Actions culturelles

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes : 14 500 € au titre des pratiques amateurs ; 4 000 € au titre de la sensibilisation ; 4 500 € au titre du soutien aux équipes artistiques ; 115 500 € au titre des structures missionnées ; 4 000 € au titre des scènes en Sarthe ; 22 200 € au titre de l'aide aux lieux ; 16 000 € au titre des manifestations diverses et d'autoriser le Président à signer la convention avec l'établissement public Les Quinconces L'Espal.

Accord de la Commission Permanente.

M. Jean-Carles GRELIER, Président de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, représenté par Mme Marie-Thérèse Leroux, ne prend pas part au vote.

35- Patrimoine

Il est proposé à la Commission permanente : d'attribuer les subventions suivantes : 16 889 € à des communes et particuliers au titre du Patrimoine rural non protégé ; 16 712 € à des communes au titre des Edifices culturels non protégés ; 211 533 € à des communes et particuliers au titre des Monuments historiques ; 11 016 € à des communes au titre des Objets mobiliers ; 4 902 € à la commune de Brûlon au titre de l'AVAP ; 2 000 € à l'association des Vieilles Maisons Françaises pour l'attribution du prix à Madame Anne-Marie Gresser pour la restauration de la Maison des Deux Amis au Mans.

De proroger pour la durée d'un an l'aide attribuée à la commune de Saint-Michel-de-Chavaignes et d'attribuer une aide de 600 € à l'association des Métiers d'art de la Sarthe pour l'organisation du salon de Noël des artisans créateurs, bijoux et accessoires 2015.

Accord de la Commission Permanente.

Mme Fabienne Labrette-Ménager, Maire de Fresnay-sur-Sarthe, ne prend part ni au débat ni au vote.

36- Contrat Territoire Lecture 2015-2016

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec une association dans le cadre du contrat Territoire Lecture 2015-2016.

Accord de la Commission Permanente.

37- Aides aux sports

Il est proposé à la commission permanente de répartir une somme globale de 37 133 € au titre des aides aux sports.

Accord de la Commission Permanente.

38- Actions sportives promotionnelles

Il est proposé à la Commission permanente d'inscrire une subvention de 27 300 € pour les actions sportives promotionnelles.

Accord de la Commission Permanente.

39- Dotations cantonales sport et culture 2015 : modification d'un bénéficiaire pour l'attribution d'une dotation cantonale sportive.

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 218 € au titre de la dotation cantonale sportive du canton de Montfort le Gesnois à l'association Tennis Club de Saint Corneille en lieu et place de la subvention d'un même montant attribué par la Commission permanente du 23 février 2015 à l'association Don du sang - Antenne de Connerré.

Accord de la Commission Permanente.

40- Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe Habitat Mansigné

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat, à hauteur de 100%, pour un emprunt de 745 093 € destiné à financer la réhabilitation de 15 logements locatifs individuels situés à Mansigné.

Accord de la Commission Permanente.

Mme Fabienne Labrette-Ménager, Présidente de l'OPH Sarthe Habitat, Mme Marie-Thérèse Leroux, MM. Frédéric Beauchef, Daniel Chevallier, Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

**41- Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe habitat Neuville sur Sarthe
-lotissement de la Foucaudière**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat, à hauteur de 80 %, pour un emprunt d'un montant total de 790 177 € destiné à financer la construction de 8 logements locatifs situés à Neuville sur Sarthe, lotissement de La Foucaudière.

Accord de la Commission Permanente.

Mme Fabienne Labrette-Ménager, Présidente de l'OPH Sarthe Habitat, Mme Marie-Thérèse Leroux, MM. Frédéric Beauchef, Daniel Chevallier, Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

**42- Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe habitat Arnage
-rue nationale (opération 847)**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat, à hauteur de 100%, pour un emprunt global de 922 284 € destiné à financer la construction de 6 logements locatifs situés à Arnage, rue Nationale (opération 847).

Accord de la Commission Permanente.

Mme Fabienne Labrette-Ménager, Présidente de l'OPH Sarthe Habitat, Mme Marie-Thérèse Leroux, MM. Frédéric Beauchef, Daniel Chevallier, Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

**43- Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe habitat Arnage
-rue nationale (opération 848)**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe habitat, à hauteur de 100%, pour un emprunt global d'un montant de 459 729 € destiné à financer la construction de 4 logements locatifs individuels situés à Arnage, rue Nationale (opération 848).

Accord de la Commission Permanente.

Mme Fabienne Labrette-Ménager, Présidente de l'OPH Sarthe Habitat, Mme Marie-Thérèse Leroux, MM. Frédéric Beauchef, Daniel Chevallier, Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

**44- Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe habitat Neuville sur Sarthe
-"les jardins de Neuville"**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat, à hauteur de 100 %, pour un emprunt d'un montant de 121 210,85 € destiné à financer la réhabilitation de 20 logements locatifs situés à Neuville sur Sarthe, "Les Jardins de Neuville".

Accord de la Commission Permanente.

Mme Fabienne Labrette-Ménager, Présidente de l'OPH Sarthe Habitat, Mme Marie-Thérèse Leroux, MM. Frédéric Beauchef, Daniel Chevallier, Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

45- Demande de garantie d'emprunt fondation la Cénomane

Il est demandé à la commission permanente d'accorder sa garantie, à hauteur de 50%, à la Fondation La Cénomane pour un emprunt de 3 200 000 € destiné à financer la reconstruction du groupe scolaire Saint-Paul de Mamers.

Accord de la Commission Permanente.

**46- Garantie d'emprunt accordée par le département modification des caractéristiques
d'un emprunt association d'hygiène sociale de la Sarthe**

Il est proposé à la Commission permanente de réitérer sa garantie, à hauteur de 100%, à l'Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe pour un emprunt d'un montant à l'origine de 855 303 € et réaménagé auprès de la Caisse d'Epargne.

Accord de la Commission Permanente.

**47- Garantie d'emprunt accordée par le département accord sur la démolition de
logements par la SAMO**

Il est proposé à la Commission permanente de donner son accord sur le projet de démolition par la SAMO de 36 logements locatifs situés au Mans, rue Honoré Daumier.

Accord de la Commission Permanente.

- 48- Garantie accordée par le département modification des caractéristiques d'un emprunt ADAPEI de la Sarthe**
Il est proposé à la Commission permanente de réitérer sa garantie à l'ASAPEI de la Sarthe pour un emprunt d'un montant à l'origine de 770 278 € et réaménagé auprès de la Caisse d'Epargne
Accord de la Commission Permanente.
- 49- Mainlevée partielle d'hypothèques SA Mancelle d'Habitation**
Il est proposé à la Commission permanente de donner son accord pour la mainlevée partielle d'hypothèques présent au profit du Département par la SA Mancelle d'Habitation.
Accord de la Commission Permanente.
- 50- Répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle**
Il est proposé à la Commission permanente de répartir le produit du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. Pour 2015, le montant à partager est de 2 873 272 €.
Accord de la Commission Permanente.
- 51- Fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et de mutation (TADEM)**
Il est proposé à la Commission permanente de répartir le produit des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement entre les communes de moins de 5 000 habitants. Pour 2015, le montant du fonds de péréquation départemental à redistribuer s'élève à 5 956 871,26 €.
Accord de la Commission Permanente.
- 52- Acquisition de locaux dans l'immeuble Bureaux de l'Huisne rue de l'Esterel au Mans**
Il est proposé à la Commission Permanente d'autoriser l'acquisition auprès de CENOVIA, de 1 182 m² dans un ensemble immobilier dénommé "Bureaux de l'Huisne" situé au 37-41 rue de l'Esterel au Mans pour un montant de 2 100 000 € TTC, (paiement échelonné sur les exercices 2015 : 1,1 M€ et 2016 : 1 M€) et d'habiliter le Président à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.
Accord de la Commission Permanente.
- 53- Reconduction de la convention informatique avec le G.I.P. ' Inovalys '**
Il est proposé à la Commission permanente de reconduire pour un an la convention actuelle entre Inovalys et le Département et d'habiliter le président à signer les documents afférents.
Accord de la Commission Permanente.
- M. Dominique Le Mèner, Président du G.I.P. Inovalys, ne prend part ni au débat ni au vote.**

- 54- Mise à disposition d'un agent du département auprès du conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Sarthe (CAUE)**
Il est proposé à la Commission Permanente d'habiliter le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent auprès du CAUE
Accord de la Commission Permanente.
- 55- Rapport de mise à disposition d'un agent auprès du centre culturel de la Sarthe pour la période 2015-2018**
Il est proposé à la Commission Permanente d'habiliter le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent auprès du Centre Culturel de la Sarthe
Accord de la Commission Permanente.
- 56- Constitution d'une commission administrative paritaire n°5 hospitalière du personnel départemental du foyer de l'enfance - centre maternel**
Il est proposé à la Commission Permanente de décider de la constitution d'une Commission administrative paritaire locale n°5 hospitalière au sein du Foyer de l'enfance-Centre maternel
Accord de la Commission Permanente.
- 57- Associations diverses**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes : 1000 € à l'Association Femmes d'Histoire et 1000 € à l'Association des Maires ruraux de la Sarthe
Accord de la Commission Permanente.
- 58- Partenariats Associatifs**
Il est proposé à la Commission Permanente d'accorder à l'Association Sarthe Alexandrie une subvention de 1 000 € pour l'organisation d'activités culturelles et de conférences.
Accord de la Commission Permanente.
- 59- Remise gracieuse relative a des indus de salaire**
Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'annuler la dette de Madame T. envers le Département suite à une régularisation d'allocations chômage versées à tort.
Accord de la Commission Permanente.

60- Admission en non-valeur

Il est proposé à la Commission Permanente d'admettre en non-valeur des créances de régularisation de traitement non recouvrées à ce jour pour un montant de 295,79 €.

Accord de la Commission Permanente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00

Le Président du Conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a vertical line and a wavy tail.

Dominique LE MÈNER

Affiché le :

Retiré le

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.